

Rapport P-389 A de la commission des pétitions, chargée d'examiner la pétition du 11 septembre 2018: «Pour un quai des Bergues dédié aux piétons».

### *CONCLUSIONS*

(refusées par le Conseil municipal lors de la séance du 5 février 2020,  
dans le rapport P-389 A)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-389 au Conseil administratif le 5 février 2020.